



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 24 numéro 9

15 juin 2009

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

Cette année encore, le soleil est de retour, l'eau de nos piscines commence à réchauffer et nos élèves dans les classes sont en mode pré-vacances. De notre côté, nous sommes en mode correction, mais plus pour longtemps. Nous voyons lentement les vacances estivales se profiler à l'horizon.

Je désire, en commençant, remercier toutes les personnes qui ont investi de leur temps pour compléter le formulaire de consultation sur la prochaine négociation nationale qui nous aidera, au niveau local, pour faire des représentations au conseil fédératif de négociations. Nous serons à Laval du 17 au 19 juin afin de préparer les orientations de la prochaine négociation que nous présenterons aux personnes déléguées au début de la prochaine année scolaire.

Encore cette année, les activités étudiantes retiennent notre attention. En effet, un article du journal *Le Droit* rapportait injustement que les enseignantes et enseignants de l'école du Sacré-Cœur, à Masson-Angers, refusaient d'accompagner les élèves lors du *Grand Défi Pierre Lavoie*. Ce qui était demandé était une remise de temps de même nature. Le parent **anonyme** à l'origine de cet article disait au journaliste : « Par respect pour les élèves, il me semble que les enseignants non seulement pourraient mais DEVRAIENT le faire bénévolement. »

Heureusement, l'école et la Commission scolaire Au Coeur-des-Vallées ont trouvé une solution qui a été acceptable pour tous. Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais continuera de revendiquer une remise de temps en tâche éducative pour les activités étudiantes. Nous pensons que c'est une question de respect pour nos enseignantes et enseignants. L'apport des enseignantes et enseignants à l'organisation et à la tenue des activités étudiantes est important à la réussite de celles-ci. (D.N. 8-2.02 B)

J'espère que le parent **anonyme** était présent tôt, ce dimanche matin, pour prendre l'autobus en direction de Montréal pour les activités liées au *Grand Défi Pierre Lavoie*. Je souhaite que le sommeil réparateur de ce parent pendant la nuit du dimanche au Stade olympique l'ait bien préparé aux joyeuses activités qu'il allait vivre le lendemain à la Ronde.

J'aimerais finalement que les directions d'école participent davantage aux activités étudiantes. Elles seraient à même de considérer avec une plus juste mesure ce que représente une activité étudiante. On

n'entendrait peut-être plus parler, dans certains de nos milieux, que la direction veut donner des journées pédagogiques en compensation aux enseignantes ou enseignants qui devront reprendre leur travail sur du temps personnel afin de répondre aux exigences de leur fonction.

**Oui aux activités étudiantes, NON au bénévolat!
C'est une question de respect.**

De belles vacances estivales à toutes et à tous,

Gaston Audet, président



Bonne chance, au revoir et merci !

Juste avant de m'en aller, pour une dernière fois, permettez-moi de glisser sous vos yeux et dans vos esprits quelques mots qui, pour une fois, n'auront rien du caractère juridique qui allait avec le poste que je détenais.

L'année scolaire que vous vivrez en 2009-2010 sera marquée par une négociation nationale, la première dans un bateau dirigé par la Fédération autonome de l'enseignement. Toutes et tous doivent participer à cette négociation, il n'y aura pas de place pour les spectatrices et les spectateurs. Le mot solidarité n'est pas un mot que l'on scande à une ou deux manifestations à toutes les 3 ou 4 ans. C'est un mot qui se vit à chaque jour, par tout le monde et pour tout le monde. Parmi les nombreux dossiers en négociation la question des élèves EHDAA est prioritaire et doit être réglée. Ces élèves, identifiés ou non, se retrouvent dans tous les secteurs d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, adulte et formation professionnelle). Sans vouloir être alarmiste, je crois que si aucune solution ne vous vient en aide face à ce problème, des carrières seront écourtées soit parce que des personnes quitteront l'enseignement pour un autre emploi, soit parce que le nombre d'absences pour invalidité découlant de la lourdeur de la tâche augmentera; les victimes quitteront les écoles et les centres pour aller panser leurs plaies. Ayez à l'esprit que votre négociation se fait pour vos qualités de travail et de vie. Bonne chance !

Dans une deuxième vague de mots, un merci sincère à toutes celles et ceux qui m'ont permis pendant plus de 25 ans d'accomplir un travail que j'aimais et que j'aime toujours. Je ne nommerai personne, j'ai tellement peur que ma mémoire qui a l'âge de mes cheveux perde un nom. Toutes et tous, que vous soyez enseignantes ou enseignants, déléguées ou délégués dans les établissements, membres du conseil d'administration, élues ou élus politiques, ou employées du syndicat, m'avez permis d'apprendre ce métier, de l'accomplir et de l'aimer. Je ne vous l'ai point dit avant, voilà, vous savez !

Je m'en voudrais de quitter sans adresser un merci spécial à toutes les femmes enceintes à qui j'ai parlé pendant ces années pour les aider à se sortir des méandres que sont les droits parentaux. Quand les journées étaient difficiles sur le plan des droits syndicaux, de vous venir en aide dans une situation réjouissante fût pour moi un baume. Mesdames, sincèrement merci.

SOMMAIRE

Message du président	1
Bonne chance, au revoir et merci !	2
Semaine québécoise des adultes en formation	3
Désertion professionnelle	3
Droit de renoncer à l'assurance salaire longue durée La Capitale.....	4
Prix Jacqueline Godbout	4
Assurance emploi	5
Suivi au cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie.....	6
Triste anniversaire : la réforme fête ses 10 ans	7

À vous tous, comme les dernières journées de beau temps avant que l'hiver ne vienne, je fais un signe de la main, pour vous dire au revoir et je vous salue bien bas.

À vos luttes et vos gains je porterai toujours une attention particulière mais je le ferai en spectateur, les autres rôles ne sont plus pour moi.

Bonne chance, au revoir, mais surtout merci.

Louis Belcourt

Semaine québécoise des adultes en formation

Lors de la dernière assemblée générale des délégués, le S.E.O. a reçu de la belle visite. En effet, nous avons eu le privilège de rencontrer une des récipiendaires de la 7^e édition de la semaine des adultes en formation, madame Nathalie Millette, étudiante au Centre administratif du commerce et de secrétariat de la CSD.

Celle-ci est venue partager avec nous le long cheminement qu'elle a dû suivre, lors des dernières années, afin d'obtenir les présents succès. Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais est heureux de constater que le travail acharné des enseignantes et enseignants en lien avec les mesures de soutien de plus en plus présentes à la formation professionnelle mène vers des réussites comme celle-là qui sont une source de fierté pour tous nos membres.



Toutes nos félicitations à madame Nathalie Millette,

Robert Guérin, vice-président

DÉSERTION PROFESSIONNELLE

Avis de recherche : La FAE est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants qui ont quitté la profession afin de mener une étude sur la désertion professionnelle. Ce projet s'effectuera en collaboration avec l'École Nationale d'Administration publique (ENAP) sous la direction de Mme Nathalie Houlfort qui a reçu l'appui du conseil fédératif de la FAE.

Nous sollicitons donc votre collaboration pour retrouver des ex-collègues qui ont quitté la profession, quelle qu'en soit la raison, et qui accepteraient de participer à des rencontres de groupes afin de témoigner de leur expérience d'enseignement.

Pour des informations supplémentaires, je vous invite à communiquer avec moi au bureau du S.E.O.

Robert Guérin,
vice-président

Droit de renoncer à l'assurance salaire longue durée La Capitale

Considérant qu'en cas d'invalidité, la convention collective prévoit le remplacement du salaire pendant 104 semaines (1^{re} année : 75% du salaire, 2^e année : 66 2/3%), il peut être avantageux pour une personne qui est **CERTAINE DE PRENDRE SA RETRAITE DANS 2 ANS** de renoncer à la protection d'assurance salaire longue durée La Capitale. Elle économisera ainsi le coût de ces primes car cette assurance protège si l'invalidité se prolonge au-delà de 2 ans.

L'assurance salaire coûte actuellement 1.366 % du salaire annuel.

Lorsqu'une enseignante ou un enseignant est en invalidité et qu'elle ou il atteint un critère de rente de retraite sans réduction actuarielle, soit après 35 années cotisées ou à l'âge 60 ans, La Capitale l'oblige à prendre sa retraite.

Puisque l'assurance salaire longue durée est obligatoire, ce droit de renonciation est exclusif aux personnes touchées par l'un ou l'autre des cas suivants :

- être participant au RRE ;
- être participant au RREGOP et détenir 33 ans de service et plus ;
- être âgé de 53 ans et plus (il est préférable de nous appeler avant).

Attention : cette renonciation est irrévocable

Robert Guérin, vice-président



PRIX JACQUELINE GODBOUT

À l'occasion de la fête des femmes du 8 mars 2009, le S.E.O. lançait le concours « Prix Jacqueline Godbout ». L'année dernière, le prix avait été remis à madame Andréa Jolicoeur.



La récipiendaire de cette année est madame Christine Gingras, enseignante à la polyvalente Nicolas-Gatineau de la C.S.D. Madame Gingras a reçu son prix, jeudi dernier, en présence de ses collègues qui n'ont pas manqué de souligner l'événement.

Félicitations.

Robert Guérin, vice-président

ASSURANCE EMPLOI

Les enseignantes et enseignants¹ dont l'emploi se termine avec la fin de l'année scolaire (ou avant, dans certains cas) sont éligibles à recevoir des prestations de l'assurance emploi à compter de la fin de leur emploi. Ces personnes doivent présenter une demande à l'assurance emploi **dès qu'elles cessent le travail**. Les sommes qu'elles recevront avec leur dernière paie de juin (sauf celles versées pour les journées de maladie, le cas échéant) n'ont aucune influence vis-à-vis de l'assurance emploi puisqu'il s'agit d'une rémunération correspondant à la période d'août 2008 à juin 2009. Ces sommes ne seront pas réparties pendant les mois de juillet et août.

Toutes ces personnes doivent indiquer qu'elles sont disponibles pour un emploi autre que l'enseignement et **rechercher activement un emploi**. Nous vous suggérons de conserver des preuves de vos recherches en dehors de l'enseignement, au cours de l'été, afin de pouvoir les fournir à un « agent » de l'assurance emploi qui prétendrait que vous n'avez fait aucune recherche durant cette période.

Une entente prévoit que, pour les enseignantes et les enseignants, un facteur de pondération de 2 est appliqué à chaque heure de tâche éducative jusqu'à concurrence de 40 heures/semaine. C'est ce total pondéré qui doit apparaître dans la case 15-A du relevé d'emploi remis par l'employeur. Ce total devrait inclure l'équivalent en heures pour les périodes de congé et les jours fériés, pour les personnes qui détenaient un contrat, puisque l'article 10.1 (1) du règlement de l'assurance emploi stipule que « lorsqu'un assuré est rétribué par l'employeur pour une période de congé payé » il est réputé avoir occupé un emploi assurable. Si ces heures ne sont pas incluses, vous devez demander par écrit, à l'employeur, de le faire.

LE DROIT À L'ASSURANCE EMPLOI

	ÉTÉ	FÊTES	RELÂCHE
Temps plein	non (sauf si congédié)	Non	Non
Temps partiel (contrat)	Oui	Non	Non
À la leçon (contrat)	Oui	Oui	Oui
Taux horaire	Oui	Oui	Oui
Suppléant(e)	Oui	Oui	Oui

Louis Belcourt, vice-président en relations du travail

¹ - suppléante ou suppléant;
 - enseignante ou enseignant à la leçon;
 - enseignante ou enseignant à taux horaire;
 - enseignante ou enseignant avec un contrat à temps partiel;
 - enseignante ou enseignant avec un contrat à temps plein et que la commission ne rengage pas à la fin de l'année de travail.

SUIVI AU CADRE CONCEPTUEL DE L'ACTE EN ORTHOPÉDAGOGIE

Afin d'assurer un suivi pour les enseignantes et enseignants de la CSPO au niveau primaire, le Syndicat de l'enseignement a demandé un avis concernant l'introduction de la résilience en tant que mode d'intervention orthopédagogique à madame Lise Bessette¹, professeure en gestion de l'éducation au Département d'éducation et pédagogie de la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal.

AVIS PRÉLIMINAIRE RELATIF À L'INTRODUCTION DE LA RÉSILIENCE EN TANT QUE MODE D'INTERVENTION ORTHOPÉDAGOGIQUE

Lise Bessette, Ph. D., professeure

Comme nous le savons, la résilience est, à l'origine, un terme emprunté aux sciences physiques qui explique la résistance des matériaux aux chocs. Le concept de résilience est pourtant utilisé à toutes les sauces et la résilience est ainsi devenue un mot à la mode ces dernières années. Plusieurs se disent « *résilients* » et d'autres souhaitent « *construire leur résilience* » ; mêmes des organismes scolaires y voient maintenant un moyen d'intervention orthopédagogique. S'ajouterait au rôle de l'orthopédagogue, spécialiste de l'intervention auprès des EHDAA, la responsabilité de « *faire construire la résilience des élèves* »...

La résilience concerne l'aptitude des individus à surmonter les traumatismes et à se construire malgré les blessures causées par des expériences malheureuses. Le fonctionnement résilient s'édifie sur un jeu complexe de processus défensifs d'ordre intrapsychique et de facteurs de protection internes et externes. Ce champ d'étude n'a pas été intégré en sciences de l'éducation, même si des psychologues cliniciens, tel Bouteyre (2008), maître de conférences en psychopathologie, considèrent que dans le cadre de la lutte actuelle contre les échecs de tous ordres, la notion de *resilience scolaire* contribuerait à leur prévention particulièrement chez les enfants migrants.

À notre avis les différentes approches théoriques et cliniques s'intéressant à la résilience ne peuvent être importées, tel le prêt-à-porter, de la thérapie à l'intervention pédagogique, voire orthopédagogique. Même dans le cadre de la thérapie, il n'y a pas consensus relativement à la résilience et plusieurs auteurs, dont Tisseron (2008), soulignent que ses approches théoriques et cliniques rencontrent des limites lors d'applications pratiques.

Dans l'état actuel des connaissances, la résilience est un concept complexe et difficile à rendre opérationnel car c'est un processus continu impliquant une multitude de variables liées tant à l'individu qu'aux milieux où il évolue. De plus, une mauvaise compréhension de ce concept peut mener à un désengagement autant au niveau de l'intervention qu'au niveau des politiques sociales. Il n'est donc pas sans risques de produire des effets pervers.

Nous sommes d'avis :

1. que la formation actuelle des orthopédagogues ou des enseignants en adaptation scolaire et sociale ne les a pas préparés à intervenir comme thérapeutes de la construction ou de l'utilisation de la résilience;
2. que des recherches sérieuses restent à faire pour vérifier les hypothèses avancées par tout un chacun relativement à la résilience avant de proposer son application dans le cadre de l'intervention pédagogique ou orthopédagogique ;

¹ Madame Bessette nous a été recommandée par les services aux collectivités de l'UQAM. Avant de devenir professeure à l'université, Madame Bessette a acquis une solide expérience professionnelle en tant qu'enseignante, orthopédagogue et conseillère pédagogique dans les écoles publiques québécoises.

3. que si ces recherches confirmaient la pertinence de l'utilisation du concept ou des théories de la résilience en éducation, les enseignants et les orthopédagogues devraient alors bénéficier de perfectionnements adaptés au contexte scolaire avant l'implantation graduelle de nouvelles techniques ou approches pédagogiques liées à ce concept ou à ces théories.
4. que le milieu scolaire doit se méfier des gourous, conférenciers, motivateurs, etc. qui ergotent sur la résilience sans expertise.

Références

Bouteyre, É. (2008). *La résilience scolaire : de la maternelle à l'université*. Paris : Belin.

Tisseron, S. (2008). *La résilience*. 2^e édition. Paris : Presses universitaires de France.

On peut lire le cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie de la CSPO sur le site du SEO www.s-e-o.ca.



TRISTE ANNIVERSAIRE : LA RÉFORME FÊTE SES 10 ANS

Une centaine de délégués syndicaux et des membres de la coalition Stoppons la réforme ont souligné devant les bureaux montréalais du MELS, le 10^e anniversaire de la réforme.

Un bulletin scolaire de la réforme a été remis à la ministre Courchesne afin de faire le point sur la situation scolaire et un gâteau symbolique de dix étages a été préparé spécialement pour l'occasion.



***Nous souhaitons de belles vacances
à chacune et chacun de vous.
Un repos bien mérité et surtout
que la météo soit de la partie.***



Bonnes vacances de toute l'équipe du SEO